

Synthèse de la consultation du 16 novembre 2007

Quatre ateliers regroupant près de 35 personnes ont été tenus lors de cette journée. Tous les participants étaient membres d'organismes communautaires, sauf deux représentants du CSSS de la région de Thetford et un représentant du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Chaudière-Appalaches.

Voici une synthèse des principales réactions au Cadre, avant l'analyse approfondie et beaucoup plus fine des commentaires recueillis.

1. Le Cadre de référence permet de se mettre à jour, mais certaines définitions devraient être améliorées ou ajoutées et pourraient figurer dans un lexique en support au Cadre : celles de la responsabilité populationnelle, du partenariat (sur le terrain), du respect, des circonstances exceptionnelles, des délais raisonnables, de la collaboration, du portrait des réalités ou de la crise nationale.
2. Le partenariat doit entraîner la reconnaissance et le respect de l'expertise de chaque organisme communautaire sur son territoire et prendre les besoins de la population comme base de référence mutuelle plutôt que de se plier aux cibles ministérielles.
3. En ce qui a trait au financement, des règles régissant les ententes de services, les projets ponctuels et les appels d'offres doivent être instaurées. En cas de litige, l'Agence doit intervenir. Les décisions relatives aux crédits de développement doivent rester au niveau régional. Le Cadre manque de clarté à propos des organismes reconnus mais non accrédités.
4. Les participants reconnaissent qu'une évaluation du degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus est nécessaire, mais elle doit demeurer sur une base volontaire. Il faudra entamer des discussions sur la nature et sur le processus de cette évaluation. Certains participants aimeraient être invités à procéder à une évaluation de l'Agence, de manière à faire de l'évaluation réciproque. Toute évaluation doit reposer sur des critères clairs.
5. Si certains participants ont approuvé la disparition du statut d'organisme communautaire associé (tout en se mettant d'accord sur le manque de clarté du statut), d'autres ont été incapable de se prononcer. Les conséquences de la perte de ce statut doivent être mieux définies.
4. Les mécanismes de représentation présents dans chaque territoire devraient être mieux structurés et mieux diffusés. Des participants ont proposé des tables de concertation associées aux projets cliniques, pour centrer l'attention sur les besoins de la population. Ils reconnaissent la lenteur probable d'un tel processus.
5. L'application pratique du Cadre inquiète les participants: comment cela va-t-il se passer dans la pratique, sur le terrain, notamment pour les engagements ? Il y a beaucoup de doutes et d'incertitude. Le cadre devra être vulgarisé et davantage opérationnel pour que les gens comprennent concrètement ce que les propositions impliquent dans la réalité.